

# Le fondateur

Tout commence par la conversion fulgurante en 1575 de César de Bus (1544-1607)



Portrait de César de Bus figurant en vignette de l'"Etat ou inventaire de la Maison de la Doctrine chrétienne", 1636 (AD Vaucluse 31 H 1)

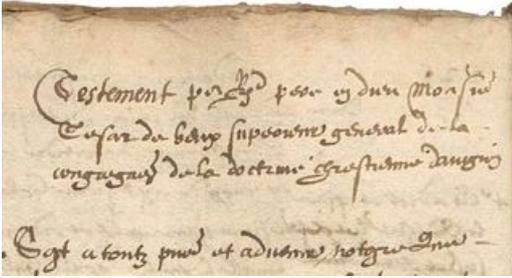
Dans un contexte de guerres de religion au cours desquelles catholiques et protestants s'affrontent dans le royaume de France et dans l'État pontifical, la personne de ce noble cavaillonnais est représentative de ceux qui soudainement décident de tout abandonner pour se mettre au service de Dieu. Après quelques années de pénitence, de prières et d'études auprès des Jésuites, le jeune César qui, dans une autre vie, a guerroyé et mené une vie mondaine, est nommé en 1580 chanoine de la cathédrale de Cavaillon.

Ordonné prêtre en 1582, César de Bus se pose en réformateur des mœurs ; il réintroduit la règle dans les maisons religieuses, prêche beaucoup, y compris hors du diocèse. Sous l'influence des idées de saint Charles Borromée et à l'image des catéchistes italiens, il transforme ses prédications en un enseignement systématique de la Doctrine chrétienne. Très vite sa renommée lui attire des disciples.

Le 29 septembre 1592, le père César de Bus réunit quelques-uns de ses compagnons à L'Isle-sur-la-Sorgue dans une assemblée qui passe pour l'acte de naissance de « la Doctrine chrétienne ».

En 1619, son premier biographe le décrit ainsi « *Il estoit d'une moyenne taille, d'une agréable composition de corps et d'une complexion délicate et valétudinaire. Il avait la face a peu près ronde, plaine et de bonne grâce, le teint blanc et vermeil, le front ouvert et serain, les yeux gros, vifs et rians, le poil chastein et fort épais...* ». Ce portrait correspond assez à cette représentation de César de Bus en prière devant une apparition de la Vierge, qui figure en tête de l'inventaire des titres et papiers de la maison des Doctrinaires d'Avignon et qui a été réalisée trente ans après la mort du fondateur.

Homme « *aimable mais torturé dans sa chair* », César de Bus pratique l'ascétisme et la mortification ; selon lui, les exercices et les pratiques spirituelles doivent occuper l'âme et la distraire des pensées mauvaises. Une maladie des yeux le rend aveugle et le fera souffrir jusqu'à sa mort, le 15 avril 1607. Dès lors, ses héritiers spirituels s'emploieront à écrire sa vie et expliciter sa pensée dans des ouvrages.



Testament du père César de Bus (détail), 1606 (AD  
Vaucluse 3 E 12/1862)

## Le testament de César de Bus

César de Bus dicte son **testament** devant témoins au notaire Simon Silvestre le 30 mars 1606 dans les formes habituelles ; il choisit pour sépulture l'église de Saint-Jean-le-Vieux et demande à ce que ses obsèques soient « *faictes sans aucune superfluité mondaine* », réclamant des aumônes plutôt que des flambeaux. Il lègue tous ses biens à la Doctrine chrétienne, ordonne la réalisation d'une nouvelle porte en noyer et un bénitier pour l'église, laisse un capital de 200 écus pour asseoir une pension annuelle destinée à l'achat de cire pour le luminaire, fonde trente messes basses pour le repos de son âme et d'autres pour les fidèles trépassés. Il décède un an plus tard, le jour de Pâques 1607.

> Lire la [transcription du testament](#)

> Page suivante : [la congrégation](#)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes  
84000 AVIGNON